

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

IMAGE NUMERIQUE :
TRAITEMENT – REALISATION D'UN PROJET PERSONNEL

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 64 21 07 U21 D1 DOMAINE DE FORMATION : 601 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 27 juillet 2001
sur avis conforme de la Commission de concertation

IMAGE NUMERIQUE : TRAITEMENT – REALISATION D'UN PROJET PERSONNEL

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'intégrer les ressources de logiciels dédiés à l'image numérique pour réaliser un projet personnel et, par conséquent, de développer sa créativité.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ présenter, pour chaque thème imposé, au moins cinq photographies qu'il estime les plus réussies et justifier le mode opératoire mis en œuvre en tenant compte des contraintes propres à l'équipement numérique ;
- ◆ justifier sa production :
 - sur le plan technique :*
 - ◆ la qualité de la prise de vues,
 - ◆ le degré de prise en compte des contraintes externes (décor, éclairage, ...),
 - ◆ la qualité des résultats obtenus (colorimétrie, sensitométrie,),
 - ◆ l'adéquation aux techniques de diffusion ;
 - sur le plan de l'expression artistique :*
 - ◆ la recherche d'effets originaux en prise de vues,
 - ◆ la personnalisation de l'image obtenue ;
- ◆ proposer des solutions techniques à des problèmes spécifiques posés portant sur :
 - ◆ les règles de sécurité,
 - ◆ le fonctionnement du matériel,
 - ◆ les attentes de la clientèle ;

pour le traitement de l'image numérique,

- ◆ acquérir des images en mettant en œuvre les moyens techniques appropriés (scanner, CDROM, rescan) ;
- ◆ retoucher des images en exploitant, d'une manière opérationnelle, les ressources d'un logiciel de traitement d'images (types Photoshop) permettant :
 - ◆ d'ajuster la colorimétrie ;
 - ◆ de corriger tout ou une partie d'image ;
 - ◆ de modifier tout ou une partie d'image ;
 - ◆ de diffuser sa production dans le format adéquat ;
 - ◆ de présenter sa production dans une forme répondant à ses choix esthétiques ;
- ◆ justifier le mode opératoire utilisé ;
- ◆ sauvegarder ses productions sur tout type de support (disque amovible, CDROM) – réseau.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite des unités de formation suivantes :

« IMAGE NUMERIQUE : PRISE DE VUES » code 64 21 05 U21 D1

et

« IMAGE NUMERIQUE : NUMERISATION – TRAITEMENT - RETOUCHES »

code : 64 21 06 U21 D1

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire de logiciel dédié au traitement de l'image numérique	CT	S	128
3.2. Part d'autonomie		P	32
Total des périodes			160

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ de réaliser, de la prise de vue jusqu'à la livraison, un projet personnel où il démontrera les capacités suivantes :
 - ◆ choisir un projet limité :
 - ◆ exploitant les ressources de différents logiciels de traitement de l'image numérique ;
 - ◆ exprimant une approche personnelle ou originale d'une thématique ;
 - ◆ s'intégrant dans un projet de communication tenant compte :
 - des contraintes de la livraison,
 - du type de critères privilégiés (expression esthétique ou technicité) ;
 - ◆ réaliser le projet choisi (maquette) ;
 - ◆ le documenter :
 - ◆ description du matériel utilisé et des choix opérés sur le plan software,
 - ◆ rédaction des modes opératoires mis en oeuvre (y compris approche historique),
 - ◆ synthèse des modes de veille technologique mis en œuvre et des évolutions possibles ;

pour atteindre ce niveau de compétences,

- ♦ de développer les techniques adéquates (savoir-faire) en tenant compte des contraintes suivantes :

pour les potentiels de la photographie numérique :

- ♦ mettre en œuvre, d'une manière autonome, une méthode de traitement adaptée sur le plan :
 - ♦ de la retouche d'images (densités et contrastes),
 - ♦ de la sélection de couleurs,
 - ♦ des réglages,
 - ♦ de la correction colorimétrique y compris ajout de couleurs à une image en noir et blanc,
 - ♦ du contrôle des perspectives, de la netteté, des parallèles ;

pour l'exploitation des ressources du système informatique et logiciel :

- ♦ gérer, stocker, archiver différents fichiers (choix adapté des formats, compression et utilisation d'une base de données simple, ...) ;
- ♦ utiliser les ressources de périphériques courants permettant :
 - ♦ les échanges de documents (envoi et réception d'images d'un poste à poste ou via un réseau),
 - ♦ l'acquisition par digitalisation de documents (scanners) ;
- ♦ identifier les ressources de logiciels complémentaires (traitement de textes, P.A.O et Pré.A.O., éditeur (D)HTML, de dessin et de traitement de compositions infographiques, ...) pour en appréhender le type d'exploitation possible en image numérique ;

pour la maîtrise de l'équipement,

- ♦ réaliser l'étalonnage de l'équipement et le positionner dans la chaîne graphique ;

pour la contribution au développement de l'image numérique,

- ♦ rechercher et exploiter des nouveaux moyens d'expression ;
- ♦ développer, éventuellement, des approches de type mixte (argentique et numérique) ;
- ♦ appréhender l'impact des technologies numériques sur les techniques photographiques et la chaîne graphique :
 - ♦ intégrer des images dans différents media (maquettes de journaux, livres, CDROMs, sites Internet,...) ;
 - ♦ identifier les complémentarités avec les appareils photographiques de grand format (prise de vue numérique en studio) ;
- ♦ de développer des techniques de contrôle – qualité.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

- ♦ de présenter un projet limité et documenté :
 - ♦ exploitant les ressources de différents logiciels de traitement de l'image numérique ;
 - ♦ exprimant une approche personnelle ou originale d'une thématique ;
 - ♦ s'intégrant dans un projet de communication tenant compte :
 - ♦ des techniques et des contraintes de la prise de vue en mode numérique,

- ♦ des contraintes de la livraison ;
 - ♦ du type de critères privilégiés (expression esthétique ou technicité) ;
- ♦ de justifier la pertinence des informations reprises dans la documentation technique
 - ♦ matériel utilisé et choix opérés sur le plan software,
 - ♦ modes opératoires mis en oeuvre (y compris approche historique),
 - ♦ synthèse des évolutions possibles.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ♦ de la qualité des comportements professionnels mis en œuvre,
- ♦ de la clarté et de la précision dans l'utilisation du vocabulaire technique,
- ♦ de la qualité des solutions techniques proposées,
- ♦ du degré d'autonomie atteint,
- ♦ du niveau de son sens critique.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

Un expert (des experts) pouvant justifier d'une expérience actualisée dans la conception et/ou la réalisation de création d'images en mode numérique faisant appel aux ressources de logiciels professionnels diversifiés

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Un étudiant par poste de travail